

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13314 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
travaux de maintenance lors de la révision annuelle des équipements
de production du ciment (1–2 fois/année).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.01.2009–28.02.2012 (Nouveau permis)
- 08-13325 / 101744
Benteler Automotive, branch of Kindlimann SA, 2882 St-Ursanne
production frappes 1, 2, 3, contrôle qualité, usinage, mécanique,
maintenance, métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
150 H, 1 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-13328 / 100606
Heraeus Materials SA – Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
51 H, 34 F
19.02.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-13327 / 110547
ABC Maritime AG, 1260 Nyon
administration et technique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H, 1 F
01.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-12998 / 101301
ENERGIZER SA Succursale de La Chaux-de-Fonds, 2300 La Chaux-de-Fonds
atelier fabrication des piles alcalines et des composants
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
230 H, 60 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-12761 / 100375
Del West (Europe) SA, 1852 Roche VD
production: secteur tournage, fraisage, rectification
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 1 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12762 / 100603
Laboratoires Serono SA Département de Coinsins, 1267 Coinsins
département de conditionnement
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12784 / 100206
Liebherr Machines Bulle SA, 1630 Bulle
usinage mécanique (centres CNC)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12916 / 100040
Glasson Imprimeurs Editeurs SA, 1630 Bulle
Press: Impression sur machines offset (4 et 2 couleurs).
Postpress: Apprêt / reliure.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H, 6 F
18.12.2008–30.06.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-12686 / 101760
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Malleray
atelier «Turbo»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 7 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement/modification)
- 08-12688 / 101759
Helios A. Charpiloz SA, 2735 Bévillard
ateliers de décolletage et de reprises, divers appareillages.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H, 2 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

- 08-12689 / 101747
Lémo (5) SA, 2800 Delémont
ateliers décolletage et reprise
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
99 H, 4 F
01.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)
- 08-12692 / 100031
Bultech Précision SA, 1630 Bulle
centres d'usinage et de tournage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.01.2009–31.01.2012 (Renouvellement/modification)
- 08-12693 / 109437
Aptasic SA, 2017 Boudry
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-12782 / 100206
Liebherr Machines Bulle SA, 1630 Bulle
service de maintenance pour la production et infrastructure de l'entreprise.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
1 H
01.01.2009–31.12.2011 (Nouveau permis)
- 08-12914 / 111463
MIBAG Property + Facility Management, 1213 Petit-Lancy
Intervention dans le cadre de leurs mandats de gestion immobilière (entretien,
problème technique) dans le canton de Genève.
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)
- 08-12915 / 111464
MIBAG Property + Facility Management, 1005 Lausanne
Intervention dans le cadre de leurs mandats de gestion immobilière
(entretien, problème technique) dans les cantons de; Vaud,
Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura.
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)

- 08-13014 / 110480
SAXO BANK (SWITZERLAND) SA, 1207 Genève
service de maintenance Informatique et Infrastructure
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12765 / 101337
Juracime SA, 2087 Cornaux NE
production de ciment
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-13041 / 100668
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier
Département Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.04.2008–31.03.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

16 décembre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail